



## PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DE LA COORDINATION ET  
DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE**  
Bureau de la coordination et du contrôle  
de gestion interministériel

### COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT

La commission consultative de l'environnement (C.C.E.) s'est réunie le  
13 mars 2012, sous la présidence de M. DORÉ, Sous Préfet de la Loire-Atlantique.

#### Etaient présents :

- ☞ Mme BENOIT MERVANT, Directrice académique Education Nationale,
- ☞ M. MARIE, Directeur Aéroport Nantes Atlantique,
- ☞ M. GERMAIN, Délégué Pays de Loire – DSAC ouest,
- ☞ M VEILLON, Environnement DSAC Ouest
- ☞ Mme LEBLOND, SNA Ouest.
- ☞ M MAINGUET, DDTM 44,
- ☞ M BENEZECH, DDTM 44,
- ☞ Mme DALLON, DCMAP Préfecture 44,
- ☞ Mme BRISARD, Préfecture 44,
- ☞ M GARREAU, Nantes Métropole – Direction DARP,
- ☞ Mme VERCHERE, Conseil Général,
- ☞ M LEMASSON, Maire St Aignan de Grandlieu, VP Nantes Métropole,
- ☞ M. GILLAIZEAU, Vice Président Nantes Métropole,
- ☞ Mme GUISTHAU, Vice Président Nantes Métropole,
- ☞ M BONTEMPS, Vice Président Région PDL,
- ☞ M. POLLONO, Vice président aéroclub Loire-Atlantique,
- ☞ M. DALIN, compagnie Régional,
- ☞ M. ULMER, Contrôleur aérien,
- ☞ Mme JACOB- LE GOHÉBEL, responsable environnement – AGO,
- ☞ Mme PODEVIN, animatrice environnement – AGO,
- ☞ M. BORD, UDPN 44,
- ☞ M. DURFORT, UDPN 44,
- ☞ M. LUGADET, ECOPOLE,
- ☞ Mme NICOLAS, Chef d'escale Air France

**M. DORÉ**, Sous Préfet de la Loire-Atlantique s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance.

M BORD souhaiterait compléter l'ordre du jour avec la demande de révision du PEB et PGS en raison du renouvellement des flottes. Le PGS (version en vigueur datant du 27 août 2003) avait alors été réalisé sur la base d'une courbe de bruit extérieure à 57 db par dérogation et le PEB (version en vigueur datant du 17 septembre 2004) avec une vision du trafic à 10 ans. En outre, il lui semble intéressant que les communes puissent connaître leur potentiel constructible en 2017.

Il demande à la DGAC de communiquer à l'UDPN les données de base sur le trafic 2010, voire 2011 si celui-ci est consolidé.

M DORÉ rappelle à la CCE que le fait de faire évoluer les PEB et PGS ne semble pas opportun compte tenu du déménagement prévu de l'aéroport et qu'une réponse a déjà été apportée en ce sens par son prédécesseur M PAPAUD :

*Extrait compte rendu de la CCE du 12 octobre 2011 : « En réponse à la remarque de M. BORD sur les PGS et PEB datant respectivement de 2003 et 2004, M. PAPAUD rappelle que le PGS révisé serait plus petit que le PGS 2003 en vigueur et qu'il n'apparaît pas utile de retravailler sur le PEB. »*

M DURFORT revient sur l'ancien CR et l'entraînement Easyjet.

Mme VERCHERE, ainsi que l'UDPN 44 souhaitent revenir sur le sujet des entraînements opérés par la compagnie Easyjet le 5 octobre 2011 et sur le compte rendu de la CCE du 12 octobre 2011 : ils souhaitent que soit précisé que, lors de cette CCE, certains membres se sont « émus » sur le fait que l'on puisse autoriser ces vols d'entraînement.

M GERMAIN rappelle que les vols d'entraînement sont autorisés et réglementés par l'Arrêté de restriction d'exploitation. Depuis la CCE du 12 octobre 2011, et comme convenu lors de celle-ci, une procédure d'alerte des communes a été mise en place pour ces survols de population atypiques; A titre d'exemple, celle-ci a été mise en œuvre lors d'une demande de présentation de l'Airbus A320 Sharklet au profit de la société AIRBUS début mars 2012.

## **AIDE A L'INSONORISATION**

Mme PODEVIN présente le bilan de l'année 2011.

### **- Point sur l'insonorisation des bâtiments complexes :**

Les remboursements des annuités 2011 selon les Conventions signées avec les Collectivités et l'OGEC St Pierre ont été réalisés (en cours pour le Conseil Général - Collège de la Neustrie).

### **- Point sur les effets de la nouvelle réglementation :**

*Décret à 100 % : « Par dérogation aux dispositions des articles R.571-87 et R.571-87-1, pour toute demande d'aide déposée à compter de l'entrée en vigueur du présent décret (28 décembre 2011) et jusqu'au 31 décembre 2013 inclus, et pour laquelle le riverain recourt à une assistance à maîtrise d'ouvrage allant de la conception de l'opération d'insonorisation à la réception des travaux, l'aide financière s'élève à 100 % du montant des prestations (dans la limite du plafond calculé selon le nombre de pièces principales composant le logement) ; dès la notification d'attribution de l'aide, les riverains peuvent percevoir 20 % de l'aide en vue de verser les acomptes aux entreprises.*

Spécificités du dispositif de prise en charge à 100% :

- Reprise du dossier au stade où en était l'ancien.
- Pas d'effet rétroactif de l'aide sur les logements déjà insonorisés.
- Mise en place de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage : Consultation en cours pour réalisation de l'AMO.
- Pour les dossiers autorisés en travaux en janvier 2012: pas d'AMO mais contrôle systématique à la réception des travaux par un bureau d'étude habilité.
- Pour les dossiers en cours ou tout nouveau dossier, le choix sera laissé au riverain entre AMO minimale et AMO renforcée.

Suite à la demande de M BORD, M DORÉ informe la CCE qu'une recherche a été effectuée afin de connaître la raison du délai de validité à fin 2013 pour le décret à 100% mais qu'aucune réponse n'a pu y être apportée.

Le 26 janvier 2012, le service Environnement avait sollicité l'avis du Comité Permanent de la CCE sur la réponse à apporter aux demandes exceptionnelles reçues concernant des dossiers traités en 2003 et 2004 pour lesquels les riverains souhaitent déposer une nouvelle demande en vue de la prise en charge de l'isolation de leur toiture – travaux non envisagés à l'époque.

Une analyse juridique auprès des services de l'État relève qu'un « local ayant bénéficié d'une aide ne peut en aucun cas faire l'objet d'une nouvelle demande »

M DORÉ précise que l'on ne reviendra donc pas sur des dossiers déjà traités.

Mme VERCHERE estime qu'il y a injustice pour les personnes ayant bénéficié de l'aide à l'insonorisation dans les premiers temps et M LEMASSON demande qu'une étude complémentaire soit réalisée et que soient communiqués à la CCE le nombre

Spécificités du dispositif de prise en charge à 100% :

- Reprise du dossier au stade où en était l'ancien.
- Pas d'effet rétroactif de l'aide sur les logements déjà insonorisés.
- Mise en place de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage : Consultation en cours pour réalisation de l'AMO.
- Pour les dossiers autorisés en travaux en janvier 2012: pas d'AMO mais contrôle systématique à la réception des travaux par un bureau d'étude habilité.
- Pour les dossiers en cours ou tout nouveau dossier, le choix sera laissé au riverain entre AMO minimale et AMO renforcée.

Suite à la demande de M BORD, M DORÉ informe la CCE qu'une recherche a été effectuée afin de connaître la raison du délai de validité à fin 2013 pour le décret à 100% mais qu'aucune réponse n'a pu y être apportée.

Le 26 janvier 2012, le service Environnement avait sollicité l'avis du Comité Permanent de la CCE sur la réponse à apporter aux demandes exceptionnelles reçues concernant des dossiers traités en 2003 et 2004 pour lesquels les riverains souhaitent déposer une nouvelle demande en vue de la prise en charge de l'isolation de leur toiture – travaux non envisagés à l'époque.

Une analyse juridique auprès des services de l'État relève qu'un « local ayant bénéficié d'une aide ne peut en aucun cas faire l'objet d'une nouvelle demande »

M DORÉ précise que l'on ne reviendra donc pas sur des dossiers déjà traités.

Mme VERCHERE estime qu'il y a injustice pour les personnes ayant bénéficié de l'aide à l'insonorisation dans les premiers temps et M LEMASSON demande qu'une étude complémentaire soit réalisée et que soient communiqué à la CCE le nombre de personnes potentiellement concernées et le montant éventuel estimé en fonction du plafond de l'aide. Cette étude sera présentée lors de la prochaine CCE.

### **Activité 2012:**

Le montant prévisionnel de la TNSA permettra la prise en charge des remboursements des avances des Collectivités pour l'insonorisation des bâtiments scolaires, sanitaires et sociaux ainsi qu'environ 90 dossiers de riverains particuliers.

Toutefois, suite à la parution du décret 100%, il y a eu une forte augmentation du nombre de demandes et de dépôts de dossiers : à ce jour, plus de 90 dossiers sont en cours de traitement et tout nouveau dossier sera donc mis en attente.

Les règles de priorités définies par la CCE en 2005 restent donc d'actualité (notamment en fonction de la localisation du logement dans le PGS – priorité donnée aux zones 2 puis 3, et mise en attente pour les logements situés dans la bande des 50 mètres en dehors du PGS).

En réponse aux demandes de Mme VERCHERE, Mme PODEVIN précise que le montant de TNSA perçu en 2009 tient compte des arriérés de TNSA perçus suite aux recouvrements effectués par le service de perception de cette taxe sur les années précédentes ; Mme JACOB LEGOHEBEL précise que les frais de gestion sont calculés sur la base des frais réels - la baisse en 2011 s'explique par le fait que sur les années précédentes, une personne en CCD avait été recrutée afin de permettre au service environnement d'absorber le nombre de dossiers en attente

Pour l'année 2012, les frais de gestion prévisionnels sont plus élevés en raison de la prise en charge des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Mme VERCHERE demande que ce poste de dépense soit mis en dehors des frais de gestion.

## **MESURES DE BRUIT ET SUIVI DES TRAJECTOIRES**

Mme PODEVIN présente les résultats des mesures de bruit effectuées aux 3 stations fixes de mesure de bruit sur la période 2011 en comparaison avec l'année précédente – les résultats sont stables d'une année sur l'autre.

Mme PODEVIN présente un bilan de l'activité du Groupe de Suivi Maestro et de la sensibilisation effectuée auprès des compagnies aériennes.

Dans le cadre du groupe de Suivi Maestro, les trajectoires « hors normes » font l'objet d'une étude systématique.

Le nombre de trajectoires hors normes étudiées en 2011 représente 1,37% des mouvements de la plate-forme (contre 1.68% pour la même période en 2010).

M GERMAIN présente le bilan des relevés d'infractions réalisés par la DSAC en 2011. Ceux-ci sont au nombre de 36 manquements sur environ 42 000 mouvements commerciaux

Le type d'infraction le plus fréquemment relevée concerne l'absence de virage à 400 pieds au décollage vers le nord.

A la demande de M DURFORT souhaitant obtenir les cartes des trajectoires qui sont en-dessous de 3000 pieds en dehors du PGS, M GERMAIN rappelle que la libération des aéronefs par le contrôle aérien se fait à partir de 3000 pieds et est conforme à la réglementation (information aéronautique publiée) et que le PGS est le résultat d'une modélisation des trajectoires déterminant le flux principal (avec une logique de dispersion) mais non l'ensemble des trajectoires.

Selon M DURFORT, la mise en place de VPE (volume de protection environnementale) permettrait de résoudre ce problème de dispersion.

### **Les vols de nuit.**

Mme PODEVIN présente les statistiques et le suivi des vols de nuit sur la plateforme Nantes Atlantique pour l'année 2011, en comparaison avec 2010.

On note une diminution de 18.5 % des vols de nuit alors que le nombre total de mouvements a progressé de 8.85 %. Ces données sont à modérer en raison de la fermeture de nuit pour travaux de piste en juin 2011: en neutralisant cette période de 5 semaines, la diminution des vols de nuit serait de l'ordre de 10%.

La présentation fait état du détail des vols non commerciaux demandé par M PAPAUD lors de la CCE du 12 octobre 2011.

Suite à la remarque de M BORD concernant la programmation de vols charters la nuit, M MARIE rappelle que la direction de l'aéroport Nantes Atlantique s'était engagée à maîtriser les vols de nuit et non à les réduire. Les résultats encourageants présentés ce jour sont le reflet du travail de fond opéré pendant toute l'année 2011 avec les compagnies aériennes, travail qui porte ses fruits et est pris très au sérieux par les compagnies aériennes qui s'engagent sur tous les aspects bruit et respect des trajectoires.

Mme LEBLOND présente les modifications de procédures en cours.

- Départs piste 03 : Suite à l'expérimentation réalisée en mars-avril-mai 2011 avec les compagnies REGIONAL et AIR France, avis favorable de la CCE recueilli en séance du 12 octobre 2011.  
La publication aéronautique officialisera fin juillet ou fin août 2012, la mise en place de la double contrainte au décollage en 03 : virage à 400 pieds et 0.6 nautiques du VOR
- Approches GNSS :  
RNAV GNSS 21: Mise en service prévue pour le 31 mai 2012 (avis favorable de la CCE du 12 octobre 2011 + avis favorable de l'ACNUSA du 20/01/2012)  
RNAV GNSS 03 : Mise en service prévue pour le 31 mai 2012 (accord de principe de la CCE du 12 octobre 2011 + avis favorable de l'ACNUSA du 20/01/2012)

Suite à la relance de M LEMASSON qui avait interpellé la CCE en 2009 sur le fait que sa commune n'apparaît pas sur les cartes aéronautiques, M GERMAIN s'engage à lui répondre officiellement sur ce point.

## **BILAN ENVIRONNEMENTAL**

Mme JACOB LEGOHEBEL présente le bilan environnemental de l'année 2011 à travers un zoom sur 3 sujets environnementaux : le Plan de Déplacements Inter-Entreprises, la nouvelle gestion des déchets et l'énergie.

**Le PDIE « Libellule »** a été lancé en septembre 2010 après étude auprès des 85 structures (environ 2000 salariés présents sur la plate forme générant environ 800 000 trajets par an). Il a pour objectif d'améliorer les conditions de déplacements des salariés et l'accès au site de l'aéroport, d'affirmer l'identité de la plate-forme comme celle d'une multitude d'entités citoyennes et de favoriser la communication avec les différents acteurs du transport sur le territoire en vue de réduire la part de la voiture solo.

Bilan des actions menées en 2011,

- Semaine du développement durable du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2011.
- Aire de pique nique inaugurée en juillet 2011.
- Forum libellule lors de la Semaine Internationale de la Mobilité.
- Test d'une conciergerie d'entreprise
- Création des points stop (tram Neustrie) en septembre 2011
- Défi covoiturage le 15 novembre 2011.

5 axes de travail:

- Favoriser la pratique du covoiturage : site internet en liaison avec Nantes Métropole.
- Améliorer la desserte en transports en commun : une navette plus fréquente et sur une plus grande amplitude horaire ; travail en cours sur la tarification.
- Optimiser les modes doux : souci de sécurisation de la voirie sur le dernier tronçon, travail en cours.
- Développer l'accueil des salariés et les services de proximité
- Communiquer sur le PDIE

Mme JACOB LEGOHEBEL sollicite l'aide des membres de la CCE pour travailler et avancer sur le sujet de la desserte en transports en commun.

En ce qui concerne la desserte de l'aéroport, M BORD interroge la CCE au sujet de la voie ferrée qui passe près de l'aéroport mais n'a jamais été utilisée. M BONTEMPS précise que l'utilisation de cette voie ferrée n'est pas envisageable en raison de l'encombrement de la gare de Nantes.

M LUGADET souhaite avoir des informations sur la ligne 98 : pourquoi l'arrêt est-il éloigné de l'aéroport ? Il demande la mise en place d'un abri bus à cet arrêt.

M LEMASSON souhaite que la ligne 98 circule dans la zone du D2A qui se situe sur sa commune.

Le problème de la desserte de l'aéroport ne pourra être solutionné qu'en ayant une réflexion globale.

Mme VERCHERE qui s'est longtemps battue en tant que maire de Bouguenais sur la prolongation de la ligne de tramway qui s'arrête à 1 km de l'aéroport (Neustrie), estime que l'aéroport Nantes Atlantique n'est pas desservi comme il aurait dû l'être depuis longtemps.

M MARIE précise que le travail réalisé en 2011 avec la TAN a permis de doubler le trafic de la navette Aéroport avec un cadencement toutes les demi heures.

Dans la mesure où la desserte de l'aérogare est un objectif pour la Société AGO, Mme GUISTHAU engage l'aéroport à travailler conjointement avec Nantes Métropole sur le Plan Climat. Mme JACOB LEGOHEBEL est tout à fait ouverte à cette proposition qui va dans le sens du partenariat déjà engagé sur le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement).

### **Gestion des déchets :**

L'aéroport Nantes Atlantique produit en terme de déchets l'équivalent d'1 commune de 3000 habitants.

En février 2011, une nouvelle gestion des déchets a été mise en place afin d'assurer un meilleur tri (carton, papier, verre, appareils électroniques, ferraille, encombrants, déchets dangereux) ainsi qu'une valorisation à l'échelle de toute la plateforme aéroportuaire.

En 2011, 53% de déchets triés ont été valorisés (recyclage) ; l'objectif est d'atteindre 80 % d'ici 3 ans.

### **Plan de progrès énergétique :**

- Plan de progrès avec prestataire sur installations de génie climatique
- Pose de films solaires sur les vitres : aérogare, passerelles → -5 à 6 °C
- Travaux sur les chaudières :
- Nettoyage des planchers chauffants
- Optimisation de la régulation vis à vis de la T°C extérieure en temps réel
- Mise en place de feux à LED pour le balisage en zone réservée (hors piste)
- Relamping du sous sol et du parking couvert avec des ballasts électroniques à la place des ballasts ferromagnétiques → -25 % sur la consommation d'électricité
- Tests de détecteurs de présence dans la salle de transit et dans une galerie au niveau des arrivées avec l'installation de détecteurs de présence

### **CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE**

Mme JACOB LEGOHEBEL présente à la CCE la Charte de développement responsable pour les années 2012 à 2014.

Celle-ci fait suite à la Charte bruit mise en place en 2003, puis élargie aux différents thèmes environnementaux en 2007.

La Charte de développement responsable est le fruit d'un travail initié en 2010 et co-construit avec les membres du Comité Permanent de la CCE lors de 4 réunions. Le 26 janvier 2012, le document final a été présenté et validé par le Comité Permanent.

En ce qui concerne l'Engagement n°7 « Favoriser la connaissance et la sensibilisation des jeunes au secteur aérien », Mme JACOB LEGOHEBEL précise que le département ressources humaines de la Société AGO travaille sur ce thème.

L'objectif est de faire découvrir aux jeunes ce secteur d'activité qui représente des perspectives d'emploi, ainsi que de participer à la formation des jeunes.

Pour Mme BENOIT MERVANT, Directrice Académique Education Nationale, ce projet est très intéressant ; elle est très favorable au fait de collaborer sur ces différents aspects afin de développer les liens école-entreprise et faire connaître les métiers aéroportuaires à travers un parcours de découverte des métiers liés à l'aéronautique tels que les métiers de transport, de logistique, d'accueil...

L'aéroport Nantes Atlantique accueille régulièrement des élèves en classe de 3<sup>ème</sup> lors de stage de découverte de l'entreprise. On pourra prévoir l'accueil d'élèves lors de stages ponctuels en vue de la formation professionnelle des lycéens (= périodes de formation en milieu professionnel) et de stages pour les élèves des BTS. De même, il conviendra de développer la possibilité de formation en alternance.

M DORÉ engage l'aéroport Nantes Atlantique et l'inspection académique à développer les contacts afin de travailler conjointement sur ces sujets.

M POLLONO informe la CCE que l'Aéroclub de Loire Atlantique a mis en place un parcours de formation pour des élèves de 3<sup>ème</sup> souhaitant découvrir le métier de pilote ; ces élèves ont ainsi la possibilité de passer leur brevet d'initiation à l'aéronautique (BIA), qui leur permet de mieux appréhender le monde et les métiers de l'aviation ; ce diplôme est dispensé conjointement par l'Education Nationale et l'Aviation Civile. L'Aéroclub a aussi la possibilité d'octroyer des subventions pour leur permettre d'accéder au Brevet de pilote.

Mme JACOB LEGOHEBEL présente l'opération « Bienvenue aux écoles riveraines » qui consiste en un partenariat avec les écoles des communes riveraines Bouguenais et St Aignan de Grandlieu. Cette opération très enrichissante est renouvelée chaque année concerne les classes de CM2 à travers l'organisation d'une journée de visite de l'aéroport avec découverte du métier de pompier d'aéronef, baptême de l'air et rencontre/découverte de différents acteurs du monde aéroportuaire (police, douanes, agent de trafic des compagnies aériennes, contrôleur aérien...).

Pour M DORÉ, cette Charte de Développement Responsable représente un beau travail ambitieux ainsi que beaucoup de travail en perspective. Dans la mesure où aucune opposition n'est émise, M DORÉ propose de valider cette charte et d'entériner sa mise en ligne afin qu'elle serve de feuille de route pour les 3 années à venir.

Mme JACOB LEGOHEBEL précise que l'on retrouvera la charte sur le site internet de l'aéroport sous forme de PDF interactif téléchargeable.

Suite à l'engagement pris de réunir la CCE deux fois par an, la prochaine réunion de la CCE se tiendra **mi octobre 2012**. La date sera communiquée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DORÉ lève la séance.

Le Président

**Mikaël DORÉ**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mikaël Doré', written over the printed name. The signature is stylized with a long vertical stroke and a loop at the bottom.